

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mardi 6 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 6 mars 2018 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Martin Tourigny.

Sont absents : Sandra Lampron, Léo Gauthier

La séance est ouverte à 19h45 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2018-03-019

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-03-020

Adoption du procès-verbal du 6 février 2018 et le suivi.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 février 2018, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-03-021

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et secondé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 113 800.01\$, dont 9 690.86\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2018-03-022

Dépôt des états financiers 2017.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'accepter les états financiers tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-023

Adoption du 2^e projet code d'éthique et de déontologie des élus.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et appuyé par monsieur Patrick Mathis d'adopter le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus. (voir le livre des règlements)

2018-03-024

Autoriser la directrice générale a participé au congrès 2018.

Il est proposé par le conseiller monsieur Patrick Mathis et adopté à l'unanimité d'autoriser la directrice générale a participé au congrès 2018 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) à Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-025

Responsabilité des élus.

La conseillère madame Claudia Doucet propose d'approuver la liste des responsabilités des élus, tel que décrit ci-dessous :

Denis Lampron Finance, corporation de développement (CDSS), Muncar, incendie
Sandra Lampron Jaseur, ententes intermunicipales, politique familiale, bibliothèque, Activité
diverse dans l'année (loisirs)
Grégoire Bergeron Garderie, MADA, ASBF, Âge d'Or, incendie, Journée Normand Maurice (JNM),
Activité diverse dans l'année (loisirs)
Patrick Mathis Journée Normand Maurice (JNM)

Claudia Doucet Gesterra, MADA, guide des nouveaux arrivants, politique familiale
Léo Gauthier Transport, voirie
Martin Tourigny Activité diverse dans l'année (loisirs), comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-026 **Annnonce publicitaire-feuilleton paroissial.**

Il est proposé par madame Claudia Doucet propose de renouveler l'annonce publicitaire dans le feuilleton paroissial du Bienheureux Jean XXXIII, au montant de 211,45\$ pour 52 semaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-027 **Régie incendie de la Bulstrode.**

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'accepter les états financiers de l'organisme contrôlé, Régie incendie de la Bulstrode, tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2018-03-028 **Contribution financière à titre de compensation – Stabilisation de la berge Nord.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron de faire le paiement au montant 15 050,76\$ au Ministère des finances à titre de contribution financière concernant l'article 57 de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-029 **Adjudication du contrat pour la stabilisation de la berge nord de la rivière Bulstrode du rang 2 Ouest.**

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Samuel a procédé à une demande de prix sur appel d'offre pour la stabilisation de la berge nord de la rivière Bulstrode en bordure du rang 2 Ouest ;

ATTENDU QUE La politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU QUE La municipalité a reçu huit (8) soumissions;

ATTENDU QUE La recommandation de l'ingénieur civil, Félix-Antoine Martin;

ATTENDU QU' Il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Doucet, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour la stabilisation de la berge nord de la rivière Bulstrode du rang 2 ouest au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cité Construction TM Inc. pour la somme de 408 008,00 \$ (toutes taxes applicables), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 5 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-030 **Achat de meuble pour la biblio.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron d'accepter la soumission de l'Artisan René Verville de St-Christophe d'Arthabaska pour la fabrication d'un meuble à la bibliothèque au montant de 580\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-03-031 **TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisée.**

Attendu que:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et appuyé par monsieur Martin Tourigny

QU'Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Période de questions.

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller monsieur Patrick Mathis propose la levée de la séance à 20 h 30. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Denis Lampron,
Maire**

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**